

COMMUNE DE TIEFFENBACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2012

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

Sont présents : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., BERRON F., JUNG A.,
KLEITZ R., LUTSCH F., ZENSES M,
Mme REUTENAUER C

Absent excusé: M. SCHNEIDER S.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 9

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2012
2. RPI : Cantine
3. Convention Télécom : Rue des Eglises
4. Remembrement : Point sur les travaux en cours
5. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
6. Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre
7. Acceptation d'un don
8. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout des points 5, 6 et 7 à l'ordre du jour.

- - - o O o - - -

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 5.6.2012.

2. RPI : cantine scolaire

Le Maire rappelle qu'en accord avec les communes de La Petite Pierre, Struth et Petersbach, une cantine scolaire a été créée à compter de la rentrée de septembre 2012 (avec une période d'essai de 2 mois) pour les élèves scolarisés dans les classes du RPI.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que:

- les repas seront fournis par un traiteur
- la facturation des repas aux parents, au prix de 4.50 € sera établie mensuellement

- la commune de Petersbach met à disposition les locaux de la salle polyvalente et prendra en charge les frais relatifs (électricité – chauffage - utilisation de la cuisine et de la vaisselle)
- la commune de Petersbach est désignée comme responsable de la gestion financière de la cantine du RPI et assurera l'émission de tous titres et mandats y afférent.
- La répartition entre les communes du RPI, des frais du personnel engagé par la commune de Petersbach pour l'organisation matérielle et la surveillance de la cantine, à savoir l'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire ainsi que l'achat éventuel de matériel spécifique sera calculée au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans le RPI, issus de chaque commune,
- Le décompte des frais de personnel sera établi trimestriellement.

Le Maire est autorisé à finaliser les modalités de fonctionnement de cette cantine et à signer toutes les pièces y afférentes.

3. Convention Télécom : Rue des églises

Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux rue des églises, il est nécessaire d'enfouir les réseaux de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de travaux pour un montant de 3.500.- € H. T. avec France Télécom ainsi que toutes pièces concernant ce dossier.

4. Remembrement : Point sur les travaux en cours

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du remembrement ainsi que de quelques points litigieux.

5. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance du rapport, décide, à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2011

6. Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de 2011 de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de 2011.

7. Acceptation d'un don

Suite à la journée festive du 15 août 2012 : « foot pour tous », les commerçants ont décidé d'attribuer une subvention de 1.403.- € à la commune de Tieffenbach. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don.

8. Divers

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nombre important de véhicules roulent à vive allure dans la rue de Struth, accessible uniquement aux riverains.

Afin de remédier à ce problème, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poser un panneau indicateur devant le pont SNCF (en venant de Diemeringen).

Le Maire,

Les Conseillers,